

Séance du conseil municipal du 18 décembre 2024

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Charancieu, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024

Présents : Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Monsieur NAVE Henri, Madame ARENA Corinne , Madame REYNAUD Estelle, Madame PICHON-MARTIN Janine , Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur DIJOUX Sylve.

Absents : Madame MOTTET Corinne , Madame MERCURI Séverine, Monsieur BOUKENDOUR Arezki , Madame QUENEHEN Audrey.

Secrétaire de séance : Madame Corinne ARENA

2024.042 MUTUELLE NATIONALE **TERRITORIALE** **AVENANT AU CONTRAT DE SANTE COLLECTIVE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2019.032 du 23 octobre 2019 concernant l'adhésion de la commune de Charancieu à compter du 1^{er} janvier 2020 au contrat cadre mutualisé proposé par le centre de gestion de l'Isère pour le lot « Santé ».

Une convention de participation a été signée à effet du 1^{er} janvier 2020 entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six ans.

La MNT propose la signature d'un avenant au contrat de santé collective rappelant l'évolution des tarifs au 1.1.2025 et les modalités de résiliation du contrat et de l'adhésion.

La signature de cet avenant permettra aux adhérents de continuer à bénéficier de l'adhésion à compter du 1.1.2025.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité,

D'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de santé collective proposé par la MNT à compter du 1.1.2025.

Clôture de la séance à 21 h 20

Numéro d'ordre des délibérations

2024.042 MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE
AVENANT AU CONTRAT DE SANTE COLLECTIVE